

LA BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE SAINT-THOMAS-DIDYME

C'est le 25 septembre 1963 que se réunissent 102 citoyens de la municipalité pour créer le Syndicat des producteurs de bleuets de Saint-Thomas-Didyme



Le premier conseil d'administration est formé de Monsieur Henri Landreville, président; Monsieur Joseph-Arthur Tremblay, vice-président et de Messieurs les directeurs suivants : Joseph Landry, Ovide Martel et Raymond Sénéchal. Monsieur Dominique Cantin est nommé secrétaire gérant.

Lors de la première assemblée générale tenue le 5 mai 1964, on nomme Monsieur le curé comme aumônier du syndicat et tous les membres du conseil provisoire sont élus en bloc. On propose aussi que le syndicat soit affilié à la Fédération des producteurs de bleuets du Saguenay Lac Saint-Jean et que la vérification des livres soit faite par l'UCC (Union catholique des cultivateurs).



Une des premières résolutions qu'adopte les dirigeants le 27 juin 1965 est de demander au Ministères des Terres et Forêts l'ouverture de la barrière Murdock tant et aussi longtemps que notre bleuetière ne sera pas en opération.

Photo : fonds d'archives municipalité St-Thomas. Avant les bleuetières, les cueilleurs allaient cueillir dans les bûchers et les brûlés en forêt. On devait porter le bleuet à même les boîtes de bois sur son dos. L'activité n'était pas à la portée de tous.



Cette barrière qui était située au pied de la côte du lac à Jim était gardée par Monsieur Abel-Edmond Robert pour le compte de la compagnie Murdock qui exploitait la forêt au nord de Saint-Thomas-Didyme. On devait déboursier 3 \$ à chaque passage. Il y avait beaucoup de mécontentement à propos de ces barrières implantées un peu partout par les

compagnies forestières dans la province. Il n'est pas surprenant que le syndicat ait fait pression pour éliminer l'obligation de paiement pour les cueilleurs de bleuets. Il n'a pas été possible de vérifier si le syndicat a eu gain de cause.

Le bleuet est un fruit sauvage qui pousse à la deuxième année de végétation du nouveau plant. Si un pied de bleuet devient trop vieux, la production diminue grandement, voire même jusqu'à cesser. Il est généralement admis que la deuxième année de production donne la moitié du rendement de la première année.

On savait depuis longtemps qu'un feu de forêt favorise le bleuet. C'est pourquoi le brûlage du terrain à tous les 3 ans était la seule pratique courante dans les débuts de la bleuetière. On aménageait des coupe-feux afin de contenir le brûlage dans des espaces restreints. Le danger de perdre le contrôle du feu était grand. C'était ce que l'on appelle jouer avec le feu !



Aidé par les subventions gouvernementales qui viennent du programme ARDA (Aménagement rural et développement agricole) qui peuvent payer jusqu'à 70 % des travaux, le défrichage du terrain et le début de la cueillette va bon train puisqu'il devient justifié d'ériger une clôture en 1967.

Il en coûte 6 \$ par année pour être membre. Cependant, le nombre de membres descend dans la vingtaine lorsqu'il est demandé une caution de 500 \$ pour les emprunts que la bleuetière doit effectuer pour réaliser les travaux de défrichage et de préparation du sol.

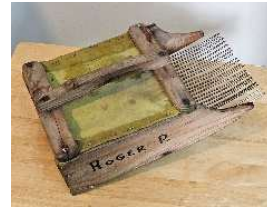
Chaque membre avait deux terrains qui lui était propre et qui ne changeait pas d'une année à l'autre. Un était dans le secteur près de la barrière, secteur du bas qu'on appelait, l'autre dans le secteur d'en haut, situé à l'extrémité de la bleuetière. Le membre pouvait contribuer lui-même à l'amélioration de son terrain. C'est le cas de quelques membres qui possédaient de la machinerie agricole et pour les autres, ils devaient en engager. Le syndicat s'occupait cependant du brûlage en général.

À la première année de récolte qui se situe autour de 1967, un petit garage a été construit pour l'entreposage des bleuets ramassés. Une pompe à bras a été installée à proximité de celui-ci afin que l'on puisse s'y abreuver.

(De droite à gauche : Mme Gérardine Gilbert, Jean-Marie Landry, secrétaire, Georges Manzerolle, et ?)



La récolte se fait à la main ou au peigne. Certains secteurs ne sont pas tellement dégagés : on ramasse au travers les aulnes tout en se méfiant des ours qui se pointent occasionnellement pour se régaler. La « Tapette » ou « griffe d'ours » est apparue aussi dans les débuts de la bleuetière. *(photo internet)*



L'horaire sur semaine est de 8 H 00 à 17 H 00. Le samedi de 8 H 00 à 18 H 00 et le dimanche, de 11 H 00 à 18 H 00. Après la récolte qui durait environ 15 jours, plusieurs familles poursuivaient la cueillette en forêt une fois la récolte de la bleuetière achevée.



Une personne pouvait ramasser de 3 à 4 boîtes de bleuets dans une journée; parfois plus mais le bleuet n'est pas encore en abondance dans les premières années. On parle de boîtes de bois mesurant 4 X 11 X 22 pouces et pesant environ 22 livres. Le bleuet est vendu à la compagnie de congélation de St-Bruno, propriété de la Fédération des Producteurs, de la Caisse d'Établissement de l'U.C.C., de la Chaîne Coopérative du Saguenay et de la Fédération de l'U.C.C.. Comme il est demandé d'avoir un bleuet sans feuilles, certains amèneront leurs vanneuses à bleuet pour être capable de cribler en l'absence de vent. D'autres se servaient de leurs vestes ou d'un article à portée de main pour faire du vent.

On ramasse aussi des bleuets à la main pour la consommation du bleuet frais que l'on vend à la compagnie Hamel & Weiss dans des « crates » de 8 casseaux d'une pinte. Le bleuet doit être de belle qualité sinon il est refusé. Il en est de même pour le bleuet de couleur noire. *(Crédit photo : Daniel Paradis)*



Le prix du bleuet d'usine fluctue beaucoup. Il est de 30 cents la livre en 1965 et de 10 sous la livre en 1967. Il faut attendre 10 ans plus tard pour avoir à nouveau le 30 cents la livre. Quant au volume de bleuets cueilli à la bleuetière, il a été impossible d'identifier les quantités annuelles dans les premières années. Cependant, dans ces années un rendement de 200 lbs à l'acre était jugé satisfaisant alors qu'aujourd'hui on parle de 5 à 6 000 livres à l'acre.



Photo : Les rendements peuvent atteindre 6 000 livres à l'acre maintenant

Néanmoins, il est intéressant de noter au chapitre des volumes que l'édition du 5 avril 1967 du journal Le Soleil, rapportait que la région Saguenay Lac Saint-Jean a fourni une production record de bleuets en 1966 avec 10 750 000 livres, comparativement à 16 550 000 livres pour l'ensemble de la province. Soit 65 % de la production provinciale.

En 1969, le marché régional du bleuet est profondément bouleversé par l'arrivée de nouvelles boîtes pour la mise en marché. Il s'agit de contenants de plastic ouverts mesurant 16 X 16 X 6 pouces dans lesquels on mettait le bleuet avec toutes ses feuilles. Le temps des boîtes de bois était révolu. Il en est de même des vanneuses qui servaient à débarrasser le bleuet de ses feuilles et des bleuets blancs.



Au début des années 1970 une nouvelle compagnie nommée Julac met en marché deux vins à base de bleuets. Notre bleuetière fournira une partie du volume nécessaire à la préparation de ces vins pendant quelques années. Malheureusement, Julac n'a pas survécu aux nombreux aléas du marché.
(photo internet)



En 1977 la bleuetière gardait 2 cents la livre pour payer les travaux. Dans cette période, la contribution demandée aux membres qui ne peuvent pas travailler leur terrain est de 100 \$ réparti comme suit : 50 \$ en argent avant la cueillette et pour la deuxième partie, soit que le membre fournisse une valeur de 50 \$ en travaux ou bien 50 \$ en argent à l'automne.

Octobre 1978, le syndicat des producteurs de bleuets de Saint-Thomas-Didyme change de nom pour Bleuetière coopérative de Saint-Thomas-Didyme.

Les années 1980 amènent un lot de difficultés pour plusieurs bleuetière coopératives. Suite à de nouvelles orientations des programmes, les subventions diminuent. Puisqu'on ne jardinait pas correctement l'ensemble du parterre, les aulnes et les arbres prennent le dessus sur les plants de bleuets. Pour ajouter au casse-tête, le prix ne cesse de diminuer : Il n'était plus que de 30 cents la livre alors qu'il était de 63 cents deux ans auparavant.

L'achat des bleuets ne se faisait plus à la barrière. Pour couper dans les dépenses, on amenait les bleuets directement chez un acheteur au village : Monsieur Henri Landreville pendant un temps, et chez Monsieur Arthur Martel pendant une année avant de rapatrier le tout au garage de la bleuetière en 1988.

Élue présidente en 1986, Madame Alice Lavoie se rappelle de cette période. « À un moment donné, on se cotisait avec notre argent personnel. On prenait des chances comme on dit. On a dû payer de notre poche pour ramasser. » Plusieurs membres ont quitté le navire. Mais l'obtention d'une subvention spéciale qu'elle avait demandée, l'abandon de superficie non



productive en faveur du reboisement, la collaboration spéciale avec un agronome du Ministère de l'agriculture en la personne de M. Joseph Savard qui a émis une prescription et l'engagement d'un directeur des travaux en la personne de Monsieur Fernand Martel ont su donner à la bleuetière un souffle fructueux.

On dit que la végétation était tellement rendue haute qu'on perdait le tracteur de vue. Il y avait donc du travail à faire et ce travail se faisait maintenant sur toute la superficie de la bleuetière. Les membres n'étaient plus responsables d'un seul terrain comme auparavant puisqu'on a établi à partir de ce moment là un système de tirage au sort tout au long de la récolte.

Pour se donner une idée de l'envergure des travaux, il est intéressant de connaître ce que comportait la prescription du ministère : Brûlage : 66 ha; Fertilisation et pollinisation : 0 ha; Désherbage été : 66 ha; Désherbage printemps 66 ha; Désherbage automne : 0 ha; Fauchage rotatif : 143 ha; Épandage de valpar : 462 litres pour 66 ha; Il recommande de plus la séparation de la cueillette de première, deuxième et troisième année.

L'année 1986 correspond aussi à un gel tellement fort dans toute la région Saguenay Lac-St-Jean que le marché n'a pas ouvert pour personne, ni en bleuetière, ni en forêt. Les pertes ont été compensées par l'assurance récolte. Puis, l'année suivante, le prix du bleuet a été de 81 cents la livre. De quoi donner les moyens des ses ambitions portée par la relance qui était en cours avec 30 membres. De plus, la vente du bois coupé lors des travaux a aussi contribué à se donner les moyens financiers nécessaires pour effectuer le redressement en cours, toujours selon Madame Lavoie.

La connaissance du bleuet a fait l'objet de beaucoup d'études, entre-autres par l'université du Québec à Chicoutimi. Les bleuetières de Normandin et de Saint-Léon ont été des terrains expérimentaux. À la lumière du résultat des recherches, on a raffiné les techniques d'intervention pour accroître la production. Comme de fait : la production augmente et les méthodes de cueillette s'adaptent.



Dans les années 1990, on voit apparaître les cueilleuses sur roues avec mécanisme de nettoyage du peigne. Elles remplaçaient les peignes, les tapettes et les peignes sur roues avec long manche. Un nouveau format de boîtes de plastic a fait son apparition. Elles sont plus grandes et plus facile de manipulation.



On a recouru au brûlage du terrain jusque dans les années 1990. Il a été mis de côté pour faire place à la faucheuse à bleuet. Cette nouvelle technique fait en sorte de préserver l'humus sur le sol. Elle évite aussi la perte de contrôle du feu allumé. De nos jours, le brûlage est encore utilisé pour des raisons stratégiques, dont la lutte contre certaines maladies, et il est réalisé à l'automne plutôt qu'au printemps.



Au printemps de 1994, on construit un nouveau garage qui correspond davantage aux nouveaux besoins de la coopérative dont la production augmente. On en confie la construction à Monsieur Jacques Gauthier.



En 2004 la coopérative vend les parts qu'elle détenait dans Bleuets Sauvage du Québec (BSQ) qui opérait plusieurs usines de congélation dans la région pour vendre sa récolte à Bleuets Mistassini. Cette entreprise avait été créée par Monsieur Jean-Marie Fortin qui avait construit une usine de congélation en 1989. Ce partenariat a duré jusqu'en 2019 puisque la Bleuetière coopérative de Saint-Thomas-Didyme est devenue actionnaire de la nouvelle usine de congélation nommée Héritier qui vient d'être construite à Normandin pour pallier le manque de capacité d'usinage dans la région Saguenay Lac Saint-Jean.



Pour entreposer de la machinerie toujours plus volumineuse, on confie à construction Mario Gilbert le mandat de la construction d'un nouvel entrepôt en 2009.



La mécanisation de la cueillette s'est définitivement matérialisée en 2010 alors que les tracteurs munis de cueilleuses ont été acceptés à la coopérative. L'augmentation des volumes à ramasser a fait évoluer la manière de récolter le petit fruit bleu. Il est même devenu obligatoire d'installer des lumières sur les tracteurs pour pouvoir récolter plus tôt le matin. Le bleuet cueilli avant le réchauffement du jour est de meilleure qualité. L'accès à la bleuetière a été ramenée ces dernières années à 5 H 00.



Un événement tragique marque l'année 2011 alors que le directeur de la cueillette, Monsieur Fernand Martel décède pendant la période de cueillette. C'est son fils Daniel qui est responsable des travaux à ce moment là qui doit prendre la relève le matin même du décès de son père pour ouvrir la barrière et organiser la récolte du mieux qu'il a pu.

En 2012 on prolonge la ligne électrique pour éclairer l'entrepôt, opérer la balance électronique et l'ordinateur pour la pesée des bleuets et pour tous les besoins domestiques.



Au printemps 2013, le chemin du Portage doit être fermé en raison d'un problème de suffosion. L'effondrement du chemin et de son emprise est tellement majeur qu'il est impensable de pouvoir le réparer. Le chemin de contournement de la bleuetière qui servait de sentier de VTT et d'accès à un belvédère touristique d'observation, et pour lequel la coopérative avait défrayé beaucoup d'argent, était devenu impraticable. À la suite de cet événement, la coopérative a donné un droit de servitude sur son lot privé en faveur du Parc régional des grandes rivières pour le sentier de Quad et de Motoneige en 2017.



Dans les années 2000, la superficie totale de la bleuetière était de 766 acres. Après des agrandissements en 2006, la superficie est passée à 830 acres en production. Ce terrain est sous location à long terme auprès du gouvernement. En 2013, la coopérative a acheté un lot privé limitrophe, ce qui porte la superficie actuelle à 951 acres.

PRODUCTION

Nous n'avons pas été capable de connaître ni la première année de production ni les quantités précises de bleuets cueillis dans les premières années.

Photo : Pollinisation des fleurs au printemps.



Cependant, on notera qu'en 1986 on a récolté 45 000 livres et que c'est en 2001 que la bleuetière coopérative produit son premier million de livre : 1 124 728. Par la suite, le record a été atteint en 2016 : 2 240 761 livres. Un meilleur suivi des travaux, de nouveaux produits pour traiter les mauvaises herbes, la location de pollinisateurs, l'agrandissement de la bleuetière sont tous des facteurs qui ont contribué à de meilleurs volumes de récolte.



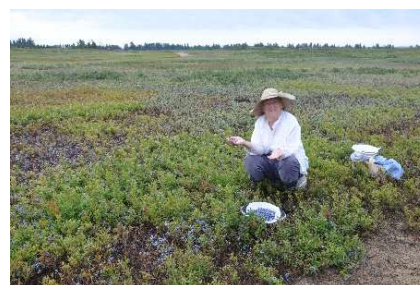
L'industrie du bleuët représente depuis toujours un apport économique extraordinaire pour les citoyens de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme. La bleuëtière coopérative conjointement avec les bleuëtières privées qui se développent occupent une place de plus en plus grande dans le marché.



Les méthodes de coupes forestières génèrent de moins en moins de bleuëts et les parterres propices sont de plus en plus éloignés. Combiné au coût du carburant, ces conditions rendent le marché du bleuët de forêt de plus en plus anémique, du moins dans notre secteur. La culture du bleuët à proximité devient l'alternative idéale par la force des choses.



La bleuëtière coopérative s'est toujours fait un devoir de laisser un espace spécialement dédié aux non-membres et aux touristes qui veulent ramasser des bleuëts à la main à près du village.



Les aléas du marché compliquent de plus en plus les choses mais il y aura toujours un marché pour ce fruit emblématique considéré comme un des meilleurs antioxydants naturels disponibles.



Nous tenons à remercier les personnes et organismes suivants pour leur aide pour la rédaction de ce bref historique : M. Gilles Tremblay, M. Daniel Martel, Mme Alice Lavoie, M. Jean-Marc Simard, Mme Irène Bergeron, Syndicat des producteurs de bleuets du Saguenay Lac Saint-Jean : Mme Guilaine Dubé et M. Gervais Laprise, Mme Gertrude Bhérer, M. Georges Manzerolle, M. Roger Paradis. Nous avons aussi consulté le volume écrit par M. Patrick Hamel sur son expérience dans le commerce et la production du bleuet et des articles de journaux qui ont été cités.

Nom des présidents depuis la fondation :

Monsieur Henri Landreville 1963-1986

Madame Alice Simard 1986-1988

Monsieur Jean-Marc Simard 1988-1999

Madame Rolande Sénéchal 1999-2003

Monsieur René Perreault 2003-2020

Monsieur Gilles Tremblay 2020-



Responsables des travaux :

Messieurs Henri Landreville 1977-1986

Monsieur Fernand Martel 1987-2011

Monsieur Daniel Martel 2011-



Photos, recherche et rédaction :

Jean-Marc Paradis.

